

CURRICULUM & CAREER GUIDANCE POLICY

Collège Français Bilingue de Londres (The "School")

A- CURRICULUM

Le CFBL est une école indépendante bénéficiant du statut de « charity » qui scolarise les enfants de 5 à 15 ans ayant une connaissance suffisante de la langue française.

Pour être inscrit dans la classe de « grande section de maternelle », les élèves doivent atteindre leur cinquième année durant l'année scolaire et répondre aux obligations précisées dans le règlement relatif aux inscriptions.

L'école met en place un enseignement qui correspond parfaitement aux directives du ministère français de l'Éducation Nationale. Cependant les programmes peuvent avoir été adaptés aux spécificités locales et aux enseignements en langue anglaise.

1. Les programmes français.

Le CFBL a signé un accord de partenariat avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE). L'AEFE est un opérateur dépendant du ministère français des Affaires Étrangères, qui a pour principale mission la scolarisation des enfants de nationalité française à l'étranger.

L'école enseigne les programmes tels que définis par le ministère français de l'Éducation Nationale. Les enseignants sont tous titulaires de diplômes d'enseignement et sont tous recrutés localement par l'établissement, la majorité étant détachés auprès de l'établissement par le MEN.

Parce que l'établissement est bilingue, une importance particulière est accordée à l'enseignement de la langue anglaise. Le ministère français de l'Éducation Nationale permet à l'école d'adapter ses programmes, son calendrier scolaire et ses emplois du temps afin de lui permettre de renforcer son enseignement de la langue anglaise. Ce programme est implanté avec l'accord et sous le contrôle de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en résidence à Londres, dans le respect de l'homologation.

2. Les programmes de la section primaire.

Les programmes officiels français sont consultables sur le site web du ministère de l'éducation nationale : www.eduscol.education.fr

L'école maternelle et l'école élémentaire constituent la première étape du parcours scolaire des élèves. La priorité donnée à l'école primaire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République répond à la nécessité d'assurer pour tous les élèves, à l'issue de l'école élémentaire, la maîtrise des instruments fondamentaux de la connaissance. La création d'un cycle associant le CM2 et la classe de sixième vise à renforcer la continuité pédagogique de l'école au collège.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 donne la priorité à l'école primaire, qui permet de construire les apprentissages fondamentaux. La refondation a pour objet de faire de l'école un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous, un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit. Ses objectifs sont d'abord de nature pédagogique. Il s'agit d'amener tous les élèves, à la fin du CE1, à la maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques, pour arriver, en fin d'école élémentaire, à la maîtrise des instruments fondamentaux de la connaissance.

L'école primaire conduit les élèves vers l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance : expression orale et écrite, lecture, calcul, résolution de problèmes. Elle suscite le développement de l'intelligence, de la sensibilité artistique, des aptitudes manuelles, physiques et sportives. Elle dispense les éléments d'une culture scientifique et technique et offre une éducation aux arts visuels et musicaux. L'enseignement d'une langue vivante étrangère ainsi qu'une éducation morale et civique sont assurés. L'école maternelle, sans importer prématurément les objectifs et les méthodes qui relèvent de l'école élémentaire, favorise l'éveil de la personnalité des enfants, stimule leur développement sensoriel, moteur, cognitif et social, développe l'estime de soi et des autres et concourt à leur épanouissement affectif. Cette formation s'attache à développer chez chaque enfant l'envie et le plaisir d'apprendre afin de lui permettre progressivement de devenir élève.

L'école primaire est organisée en cycles pour lesquels sont définis des objectifs et des programmes nationaux de formation sur lesquels les enseignants fondent leurs enseignements, en prenant en compte les rythmes d'acquisition de chaque élève.

La mise en œuvre des cycles doit assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège.

Le socle commun

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit permettre à un élève de poursuivre ses études et de construire son projet personnel et professionnel. L'école doit garantir à chaque enfant les moyens d'acquérir cette base.

Les compétences constitutives du socle commun sont :

- 1) Les langages pour penser et communiquer
- 2) Les méthodes et outils pour apprendre
- 3) La formation de la personne et du citoyen
- 4) Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- 5) Les représentations du monde et l'activité humaine

Les outils informatiques sont utilisés durant tout le parcours scolaire, et les compétences des élèves dans ce domaine sont évaluées à travers l'évaluation du niveau de maîtrise des compétences liées à ce domaine.

Un professeur coordinateur de l'enseignement dans la langue anglaise a été engagé par l'établissement afin de veiller à ce que l'enseignement dans la langue anglaise soit parfaitement coordonné avec l'enseignement dans la langue française. Ce coordinateur travaille de façon concertée avec le directeur de la section primaire en mettant en place un curriculum anglais complémentaire.

Les compétences des élèves de CE2 sont évaluées en Français et en Mathématiques sur la base de tests nationaux. Ces tests déterminent les niveaux de compétence et de connaissance au regard des objectifs déterminés par les programmes officiels. Ces évaluations permettent aussi de déterminer les réponses pédagogiques à mettre en place pour mieux correspondre aux besoins des élèves.

3. Les programmes de la section secondaire.

Les programmes de la section secondaire s'organisent autour des domaines suivants :

- Le Français
- Les langues vivantes (Anglais, Allemand, Espagnol, Mandarin en option à partir de la 4ème)
- Les Mathématiques
- L'histoire et la géographie
- l'Éducation Morale et Civique
- Les Sciences de la Vie et de la Terre
- L'informatique
- La physique et la Chimie

- Technologie
- Les arts
- La musique
- l'EPS (Education Physique et Sportive).

Tout au long de la scolarité au collège les arts et l'histoire sont enseignés de manière transdisciplinaire.

Les programmes de la section secondaire sont définis par les programmes officiels de l'Education Nationale.

Le socle commun des connaissances doit permettre aux élèves d'acquérir les savoirs et les compétences nécessaires à la réussite de leurs études, l'accomplissement de leur vie personnelle et citoyenne (voir page 3)

4. Organisation pédagogique.

Section primaire :

Dans la section primaire, les cours sont enseignés alternativement 2 jours en Français et 2 jours en Anglais (et un mercredi matin sur 2) sur la base de la parité horaire. Les cours en langue anglaise sont enseignés par des enseignants anglophones natifs.

Les classes sont organisées en trois niveaux :

- Le cycle des apprentissages premiers ou cycle 1 : Grande section maternelle,
- Le cycle des apprentissages fondamentaux ou cycle 2 : CP, CE1 et CE2
- Le cycle de consolidation ou cycle 3 : (CM1, CM2, 6^{ème})

Section secondaire :

Le collège ou section secondaire est organisé en deux cycles :

La classe de 6^{ème} fait désormais partie du cycle 3 et le clôt.

La LV2 est introduite dès la 6^{ème}.

Cinquième et quatrième et troisième : le cycle des approfondissements

L'objectif de ce cycle est de permettre à l'élève de renforcer ses connaissances et ses savoir-faire. L'enseignement des programmes de ce cycle se déroule sur trois années. Il est enrichi par des programmes optionnels pour lesquels les élèves sont guidés dans leurs choix.

En cinquième les élèves sont initiés à l'étude de la langue latine.

En quatrième, une LV3 est proposée.

L'année de troisième doit permettre aux élèves de compléter les compétences acquises au collège et les préparer au lycée ou à l'enseignement technique ou professionnel.

L'étude de la seconde langue vivante se poursuit. Les élèves qui le souhaitent peuvent entreprendre une étude du grec ancien.

Durant tout le cursus du collège, les élèves du CFBL bénéficieront d'un enseignement en langue anglaise pour les matières suivantes :

- Histoire en anglais (SI)
- Sport
- Art
- Musique

A la fin de la troisième, les élèves passent le « Diplôme National du Brevet » et pourront s'ils le souhaitent intégrer une classe de seconde.

Dès juin 2019, les élèves pourront présenter le DNB option Internationale.

5. Conseils pédagogiques:

Appelés conseils des maîtres au primaire, conseils d'enseignement au secondaire, ils ont vocation à définir la programmation et les orientations stratégiques dans les différents domaines d'enseignement pour chacun des cycles.

Au secondaire, les conseils de classe examinent les problèmes pédagogiques spécifiques à chaque classe et les progressions de chaque élève. Ce conseil qui se réunit chaque trimestre est présidé par le chef d'établissement ou son Adjoint, et il réunit deux représentants des parents d'élèves, deux délégués des élèves, le professeur principal, et , si besoin, un représentant de l'équipe de Vie Scolaire. .

B- CAREER GUIDANCE AT CFBL

Dans les établissements français un programme d'éducation à l'orientation est obligatoire à partir de la classe de 5ème. Le CFBL s'attache à proposer à chacun des élèves un programme d'éducation à l'orientation riche et personnalisé.

L'éducation à l'orientation au collège

L'orientation des élèves se construit tout au long de leur scolarité, grâce à un dialogue régulier entre les élèves, les parents, les enseignants, les conseillers d'éducation, la direction des établissements et les conseillers d'orientation - psychologues.

L'éducation à l'orientation doit apporter aux élèves les connaissances et les compétences nécessaires pour qu'ils soient en capacité de faire des choix autonomes dans l'optique d'une insertion sociale et professionnelle réussie.

Au CFBL, cette éducation à l'orientation débute en classe de 5ème à travers le « Parcours Avenir » regroupe trois domaines :

- La connaissance des métiers
- La connaissance des formations
- La connaissance de soi

Chacun de ces domaines sera proposé aux élèves durant les trois années du collège (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) à travers des activités pédagogiques variées : entretiens individuels, auto-évaluation par des logiciels d'étude de la personnalité, recherches documentaires, rencontres avec des professionnels, réunions d'informations, rencontres avec des anciens élèves, forum des métiers, présentation en assemblées, visites ou séjour au sein d'autres établissements scolaires.

Répartition des activités du Parcours Avenir en classes de 5ème, 4ème et 3ème (à titre d'exemple)

| Niveaux | Objectifs | Activités |
|---------|--|--|
| 5ème | <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir les élèves à une diversité de métiers | <ul style="list-style-type: none"> ○ FOLIOS : une séance de découverte d'une heure pour permettre aux élèves de créer leur compte, d'explorer l'outil et de compléter leur profil. ○ Découverte de la notion de parcours professionnel |

| | | |
|------|--|---|
| | | |
| 4ème | <ul style="list-style-type: none"> Faire le lien entre les métiers et les formations | <ul style="list-style-type: none"> FOLIOS : une séance de découverte d'une heure pour permettre aux élèves de créer leur compte, d'explorer l'outil et de compléter leur profil. INFORIZON : 1 séance d'1h pour réaliser les 2 questionnaires et télécharger les résultats sur Folios Participation facultative au forum des métiers |
| 3ème | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une démarche personnelle d'orientation Mieux se connaître | <ul style="list-style-type: none"> Participation obligatoire au forum des métiers <ul style="list-style-type: none"> FOLIOS : une séance de découverte d'une heure pour permettre aux élèves de créer leur compte, d'explorer l'outil et de compléter leur profil. INFORIZON : <ul style="list-style-type: none"> 1 séance d'1h pour réaliser les 2 questionnaires et télécharger les résultats sur Folios 1 séance de recherche sur un métier en fonction du profil identifié par Inforizon |

Un espace individuel pour l'orientation

Une nouvelle application via le portail informatique FOLIOS est mise à disposition depuis la rentrée 2017 pour les établissements français à l'étranger. L'établissement est désormais enregistré sur cette plateforme, et les élèves du collège (à commencer par les élèves de 3^{ème}) disposent d'un espace individuel qu'ils explorent et enrichissent à la fois lors de sessions organisées au CDI, ou avec leur professeur principal, ou de manière autonome.

Les personnes ressources au CFBL

Un certain nombre de personnes participent activement à apporter aux élèves les connaissances et compétences liées à l'orientation :

- Professeurs principaux : mettent en place des activités avec les élèves autour de la connaissance des métiers, la connaissance des formations et la connaissance de soi. Ils rencontrent les élèves et leur famille afin de préciser le projet d'orientation de l'élève.

- Professeur documentaliste (CDI) : met à disposition des élèves et les accompagne dans l'utilisation du kiosque ONISEP et des logiciels de découverte des métiers, de connaissance de soi et d'orientation professionnelle. Il favorise la mise en place des activités avec les élèves autour de la connaissance des métiers, la connaissance des formations et la connaissance de soi. Il rencontre les élèves afin de préciser le projet d'orientation de l'élève

Découverte du monde professionnel

Dans les établissements de France, un stage de découverte professionnel est proposé aux élèves de 3^{ème}. Le CFBL ne propose pas ce stage à ses élèves pour des raisons légales. Ce stage est mis en place en classe de seconde dans les lycées Français de Londres.

Un Forum des métiers est organisé chaque année au CFBL : les élèves de 3^{ème} et de 4^{ème} ont ainsi l'opportunité de rencontrer des professionnels appartenant à différents domaines de la vie active.

Passage au niveau supérieur

Le passage d'un élève au niveau supérieur est soumis à l'accord du conseil de classe du troisième trimestre. Le conseil de classe peut demander le maintien d'un élève dans le niveau s'il l'estime bénéfique pour l'élève. Les procédures des vœux d'orientation et d'appel de la décision du conseil de classe sont communiquées aux familles chaque année avant le conseil de classe du deuxième trimestre.

Orientation après la classe de 3^{ème}

La très grande majorité des élèves de 3^{ème} s'orientent vers la classe de seconde dans un des lycées Français de Londres. Cette transition est accompagnée par les personnels du CFBL : informations pédagogiques et démarches administratives sont communiquées aux familles. Les familles dont les enfants intègrent un lycée public en France ou dans le réseau AEFE sont accompagnées afin de faciliter les modalités d'orientation (application nationale Affelnet). Les familles dont les enfants intègrent un lycée privé en France sont responsables des démarches administratives d'inscription. Les familles dont les enfants intègrent le système britannique sont conseillées par les personnels du CFBL, qui accompagne les élèves et leurs familles en apportant le soutien nécessaire (conseils, lettres de recommandation, attestations, organisation de test d'entrée...).

Reviewed February 2018